

# ONE VOICE for EUROPEAN MUSIC

UNE VOIX UNIQUE POUR LA MUSIQUE EUROPÉENNE

## Synthèse des recommandations

### One Voice for European Music: genèse, contexte et objectifs

Initié par le Centre national de la musique (CNM) en septembre 2021, le processus One Voice for European Music vise à renforcer le soutien de l'Union européenne (UE) pour le secteur de la musique, en s'appuyant sur l'élan de la présidence française du Conseil de l'UE (PFUE).

En complément du travail de plaidoyer crucial réalisé par les *AB Music Working Group*<sup>1</sup> et le *European Agenda for Music*<sup>2</sup>, son principal objectif est de rassembler de nombreuses organisations de la filière musicale actives au niveau européen afin de faire émerger une voix unique de la musique européenne et d'enclencher une nouvelle dynamique autour de thématiques clés : mobilité, connaissance du secteur, innovation, transition écologique...

Le résultat de ce processus est un ensemble de recommandations inclusives, consensuelles, réalistes, concises et actionnables dont l'objectif est de libérer pleinement le potentiel du processus Music Moves Europe, au service de l'intérêt général du secteur musical européen.

Les résultats de cette concertation ont été exposés le 6 avril 2022 à Strasbourg au cours d'une journée One Voice for European Music, événement labellisé PFUE par le ministère de la Culture en France.

1 <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f5479d95-2fca-11e7-9412-01aa75ed71a1>

2 <https://www.emc-imc.org/cultural-policy/european-agenda-for-music/>

### Un secteur musical uni dans toute sa diversité et sa représentativité

Les organisations sectorielles invitées à participer à ce processus, incluant de nombreuses esthétiques, sous-secteurs, types de structures, se sont ouvertes à l'idée de parvenir à un consensus au nom de l'intérêt général du secteur musical européen. De nombreuses organisations françaises et européennes ont participé au processus de consultation. La liste complète des organisations participantes est jointe à la fin de ce document.

### Une méthodologie inclusive et transparente

Quatre groupes de travail thématiques (chacun organisé en deux sessions de 2 heures) autour de priorités clés identifiées par des discussions préliminaires avec le secteur (mobilité, cadre réglementaire, connaissance, innovation et développement durable) se sont déroulés d'octobre à février. Les ordres du jour de ces groupes de travail ont été co-construits avec le secteur afin de ne laisser de côté aucune question importante. Des rapporteurs indépendants ont mené les discussions et rédigé des rapports structurés après chaque groupe de travail. Tous les rapports des groupes de travail ont été validés par leurs participants respectifs, et le rapport final "One Voice for European Music" a été validé par toutes les organisations, indépendamment des groupes de travail auxquels elles ont participé.

Une initiative portée par

Avec le soutien de

---

## Recommandations générales

Les participants encouragent les institutions européennes à :

- mieux reconnaître l'importance économique, culturelle et sociale de la musique dans les plans de relance dans le cadre de NextGenerationEU, dans les programmes transversaux actuels et futurs de l'UE (fonds structurels, de transition écologique, d'innovation, de recherche) et par le biais d'InvestEU ;
- en s'appuyant sur les résultats de l'action préparatoire «Music Moves Europe» (2018-2021) et sur les recommandations développées ci-dessous, consacrer au secteur de la musique un niveau de soutien approprié, proportionnel à son importance culturelle, économique et sociétale :
  - dans l'enveloppe actuelle d'Europe créative (2021-2027), par une augmentation progressive de l'action sectorielle sur la musique dans les programmes de travail annuels,
  - dans le futur programme Europe créative (2028-2034), à une échelle et sur un modèle comparable à ce qui existe pour le secteur audiovisuel.

---

## Mobilité des artistes et circulation des oeuvres

Les participants encouragent les institutions européennes à :

- développer des systèmes de subventions en cascade ambitieux et à grande échelle pour accroître la programmation et la coopération européennes (sur le modèle de Liveurope et du European Talent Exchange Programme) dans les programmes actuels et futurs d'Europe créative ;
- s'appuyer sur l'étude "A European Music Strategy" de Music Moves Europe (2020) pour déployer un ensemble ambitieux de mesures de soutien à la circulation et à la visibilité internationales de la musique européenne dans les programmes actuels et futurs d'Europe créative ;
- accroître la coordination entre les États membres sur les questions administratives et sociales (par exemple la double imposition, les visas, les permis de travail) afin d'encourager une reprise harmonieuse et facilitée de la mobilité internationale post Covid.

---

## Meilleure connaissance du secteur de la musique

Les participants encouragent les institutions à :

- mettre en place, en lien avec le secteur et dans une perspective de long terme, un ensemble d'indicateurs, de méthodologies et d'outils de collecte appropriés et efficaces pour permettre une observation continue des principaux défis et opportunités du secteur dans toutes ses dimensions (économique, culturelle, sociale, environnementale, sociétale et technologique). Ce travail pourrait avant toute chose, débiter par l'établissement de critères concrets pour mieux définir les œuvres musicales européennes (au moyen des ISRC, ISWC, de la nationalité, du pays de production, de la langue, etc. ) ;

- déployer un véhicule indépendant et ambitieux de collecte et d'analyse de données au niveau de l'UE, en s'appuyant sur la "Feasibility study for the establishment of a European Music Observatory" (2020) et l'appel à propositions actuel du programme Horizon Europe, "Towards a competitive, fair and sustainable European music ecosystem". Un tel outil pourrait être financé par le programme Europe créative, et soutenu par les États membres de l'UE, sur un modèle comparable à ce qui existe dans le secteur audiovisuel.

---

## Innovation et développement durable

Les participants encouragent les institutions européennes à :

- promouvoir de nouveaux modèles et mécanismes d'incitation pour aider le secteur de la musique à contribuer à la lutte contre les crises climatique et environnementale par le biais de mesures politiques et de soutien (par exemple, grâce à des outils en libre accès permettant de mesurer l'impact écologique des projets), tout en s'appuyant sur les expérimentations existantes (comme MusicAIRE) ;
- développer des outils et des dispositifs de soutien pour renforcer la capacité du secteur à investir dans des modèles de création, de distribution et de monétisation innovants et durables, conformément à l'ambition de l'UE de devenir le champion numérique de demain.

---

## Nécessité d'un dialogue continu sur des sujets réglementaires clés

Parallèlement à ces recommandations en faveur d'un cadre de soutien plus fort et mieux adapté, les organisations participantes soulignent la nécessité d'un dialogue continu sur des sujets réglementaires clés :

- assurer une mise en œuvre rapide de la directive sur le droit d'auteur et veiller à ce que la future réglementation Digital Services Act n'entre pas en conflit avec les principes d'un environnement en ligne plus équitable et plus transparent ;
- poursuivre et renforcer le dialogue avec le secteur pour faire face aux conséquences de la décision RAAP, régler la question du buy-out, encourager un statut européen de l'artiste et clarifier l'articulation entre le droit de la concurrence et la négociation collective ;
- poursuivre et renforcer le dialogue avec le secteur sur les questions de TVA, et étudier l'impact et les opportunités d'une extension des taux réduits de TVA sur l'écosystème musical.

# Signataires



---

## Contacts

Corinne Sadki, Conseillère Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : [corinne.sadki@cnm.fr](mailto:corinne.sadki@cnm.fr)  
Alessandra Andouard, Chargée de coordination Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : [alessandra.andouard@cnm.fr](mailto:alessandra.andouard@cnm.fr)  
Leslie de Gouville, Chargée de coordination Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : [leslie.degouville@cnm.fr](mailto:leslie.degouville@cnm.fr)

Ces documents ont été élaborés avec la collaboration de Fabien Miclet, Consultant indépendant sur les affaires européennes : [fabien.miclet@gmail.com](mailto:fabien.miclet@gmail.com)